

Commune de Bullet
Décompte des taxes de séjour

TAXES DE SEJOUR
Instituts, pensionnats, homes d'enfants et tous autres établissements similaires

Art. 7, lettre b, du règlement sur la taxe du séjour et sur la taxe des résidences secondaires

Etablissement:

Mois :

Nuitées totales	exonérées	soumises
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Taxe par nuitée		<input type="text" value="Chf. 1.90"/>
Total taxe de séjour		Chf <input type="text"/>

Retour du document pour le 10 du mois suivant

Par courrier : Administration Communale, 1453 Bullet

Par fax : 024 454 37 70

Par mail: commune@bullet.ch

Remise directe à l'administration communale

Paiement : pour le 10 du mois suivant

par CCP : 10-14829-1 ou

directement en espèces à l'administration communale

Sceau & Signature:
